Extrait de :
*MÉMOIRES ET DOCUMENTS*
PUBLIÉS PAR L'ACADEMIE SALESIENNE
TOME SOIXANTE-NEUVIEME
ANNECY - IMPRIMERIE DANNENMULLER – 1955

SEANCE DU 13 OCTOBRE 1954, présidée par M. le Chanoine Coutin,
pp. XIV-XV.

M. le chanoine Coutin donne lecture d'une lettre que le commandant des troupes en détachement à Thônes, pendant la Révolution, écrivait en 1798, à l'administration de Chambéry :
1798. - *Lettre du Commandant des Troupes en détachement à Thônes pendant la Révolution Française à l'Administration de Chambéry*

« Je suis dans un pays où je me croirais hors de la République, si je ne savais qu'il en fait partie. On y connaît aucune trace des lois ; les prêtres réfractaires y fourmillent, y sont connus de tous, soufferts de tous, aimés de tous, protégés de tous. Ils ont autant de maisons à leur pleine disposition qu'il y a de familles ; tous leur ouvrent avec joie leurs portes. Ce n'est pas assez ; ils s'empressent de les attirer chez eux ou ont jalousie de les avoir. Il y en a quatorze au sçu de tout le monde, au canton du Grand-Bornand, et bien davantage dans celui-ci [Thônes]. On y observe scrupuleusement les dimanches et les autres fêtes du fanatisme ; on y tient les foires et les marchés suivant l'ancien calendrier. On n'y fait point de décadis, on n'y connaît point de fêtes républicaines, on ne fait pas même de calendrier républicain. Que dis-je ? pas même les noms des jours, des mois, ni à plus forte raison dans quel mois on existe. Si cela dépendait de moi, je ferais fusiller l'administration, du moins en grande partie, ainsi qu'elle le mérite. J'appelle à grands cris et j'invoque ardemment le poids des lois sur les cantons dignes des foudres du Gouvernement… ».

Notes de Mgr Claude-Marie Magnin (1802-1879), évêque d'Annecy : « Le résultat de cette lettre fut de faire mettre en état de siège Thônes et le Grand-Bornand. L'Agent seul de La Clusaz y requit de la part des prêtres la cessation des fonctions ecclésiastiques. Partout ailleurs, il n'eut d'autre effet que de rendre les cérémonies du culte moins publiques ».
(Fonds de l'Académie salésienne).